



## Congé donné par un locataire

Par **grimaldi**, le **04/01/2013** à **07:28**

[fluo]bonjour[/fluo] Mon épouse louait un appartement a un locataire. Ce Locataire nous prévient le 15 mars 2012 qu'il quittera l'appartement le 15 juillet 2012, soit dans 4 mois. Le 28 juin, il fait appel pour nous présenter un repreneur de l'appartement, et venir constater l'état de l'appartement pour savoir ce qu'il devait réparer ou non. Mon épouse me missionne pour cela. Nous constatons verbalement ce qu'il doit faire, mais aussi un dégât des eaux dont il n'est pas responsable, et qui doit être réparé. L'appartement étant vide, il me remet un trousseau de clés pour que je puisse venir faire les réparations qui m'incombent. Ce Locataire a bien payé son loyer jusqu'au 15 juillet 2012, mais il ne s'est jamais présenté pour la remise des clés et n'a fait aucun travaux de réparation, et ne m'a donné aucune nouvelle adresse pour le joindre.

Le 15 juillet le nouveau Loacataire rentrait dans les lieux avec un état des lieux constatant l'état de l'appartement.

Alors que je ne suis pas le propriétaire de cet appartement, voilà que l'ancien Locataire m'assigne personnellement, et me réclame sa caution, et le remboursement du loyer du 28/06 au 15/07, prétextant que le trousseau de clés qu'il m'a remis équivaut à "la remise des clés" au propriétaire (que je ne suis pas). Mon épouse n'a pu le joindre à sa nouvelle adresse qu'après qu'il m'ait assigné, car nous n'avons connu sa nouvelle adresse qu'à ce moment là, il erste sur sa position et ne s'adresse qu'à moi. Quel est son droit, quel est le mien ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **04/01/2013** à **07:39**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles (relire la charte du forum)

Par **Marion2**, le **04/01/2013** à **12:35**

Bonjour grimaldi,

Il est inutile de poster deux fois le même message. J'en supprime un.

Cordialement.